



Syndicat des Intercommunalités

de la Vallée du Thérain

20bis Avenue de la libération

60510 Bresles

RAPPORT

D'ORIENTATION

BUDGETAIRE

2025

Réunion du 03/12/2024

**Le S.I.V.T. comprend les intercommunalités
Communauté d'Agglomération du Beauvaisis, Communauté de Communes Thelloise,
Communauté de Communes Pays du Clermontois, Communauté d'Agglomération Creil Sud Oise,
Communauté de Communes de la Picardie Verte, Communauté de Communes du Pays de Bray
Communauté de Communes Oise Picarde, Communauté de Communes des Sablons et
Communauté de communes des 4 rivières**

SOMMAIRE

1 PREAMBULE

1.1. Un débat obligatoire

2 PROJET DE LA STRUCTURE EN 2025 :

3 BUDGET / FONCTIONNEMENT GEMAPI

3.1. Evolution des recettes de fonctionnement

3.1.1. Projection financière

3.1.2. Recettes de fonctionnement

3.1.2.1. La participation des EPCI

3.1.2.2. Les subventions

3.2. Evolution des dépenses de fonctionnement

3.2.1. Principales dépenses de fonctionnement

3.2.1.1. Charges du personnel

3.2.1.2. Charges à caractère général

3.2.1.3. Charges financières

4 BUDGET / INVESTISSEMENT GEMAPI

4.1 Dépenses d'Investissement

4.2 Recettes d'investissement

4.3 Etat des restes à réaliser au 31/12/2024

4.4 Estimation du résultat de clôture 2024 au 01/11/2024 (avec reprise des excédents à n-1)

5 BUDGET RATACHE RUISSELLEMENT

5.1. Evolution des recettes de fonctionnement :

5.1.1. Projection financière :

5.1.2. Recettes de Fonctionnement :

5.1.2.1 Participation des EPCI (Etablissements Publics de Coopération Intercommunale) :

5.2. Evolution des dépenses de fonctionnement :

5.2.1. Principales dépenses de fonctionnement :

5.2.1.1. Charges du personnel :

5.2.1.2. Charges à caractère général (011) :

5.3. Estimation du résultat de clôture au - 01/11/2024 (avec reprise des excédents à n-1)

6 BUDGET RATACHE SAGE THERAIN

6.1. Evolution des recettes de fonctionnement :

6.1.1. Projection financière :

6.1.2. Recettes de Fonctionnement :

6.1.2.1 Participation des EPCI (Etablissements Publics de Coopération Intercommunale) :

6.2. Evolution des dépenses de fonctionnement :

6.2.1. Principales dépenses de fonctionnement :

6.2.1.1. Charges du personnel :

6.2.1.2. Charges à caractère général (011) :

7 TRAVAUX et ETUDES GEMAPI 2025 :

5.1 Dépense de Fonctionnement - Programme de travaux

1 PREAMBULE

1.1. Un débat obligatoire

Chaque année, dans les deux mois précédant le vote du budget, un débat sur les orientations budgétaires (DOB) est inscrit à l'ordre du jour des Communes et Etablissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI) de 3 500 habitants et plus.

La loi NOTRe, promulguée le 7 août 2015, a modifié les modalités de présentation. Il est ainsi spécifié que la présentation d'un rapport d'orientation budgétaire (ROB) est désormais obligatoire.

Ce rapport présente les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés ainsi que la structure et la gestion de la dette. Dans les structures de plus de 10 000 habitants, il doit également comporter une présentation de la structure et de l'évolution des dépenses (analyse prospective) et des effectifs ainsi que préciser l'évolution prévisionnelle et l'exécution des dépenses de personnel.

Enfin, la présentation de ce débat par l'exécutif doit donner lieu à débat, dont il sera pris acte par une délibération spécifique.

2 PROJETS DE LA STRUCTURE EN 2025 :

Depuis le 1er janvier 2022, le SIVT est structuré à l'échelle du bassin versant. Ainsi, le portage des compétences GEMAPI se fait sur 9 EPCI pour une surface de 1 192Km². Le SIVT gère actuellement 565 Km de cours d'eau.

En 2025, un nouveau contrat de territoire Eau et Climat (CTEC) devra être construit afin d'être assuré sur les 6 années suivantes de la participation financière de l'Agence de l'Eau Seine Normandie à l'ensemble des actions et du financement des postes du SIVT.

La succession d'événements climatiques (inondations, coulées de boues) touchant notre région et plus spécifiquement notre bassin, nécessite de s'adapter et de trouver des solutions pour mieux les appréhender. Ainsi, il est proposé dans les années à venir de faire émerger un PAPI, qui permet aux collectivités de structurer la démarche de prévention des inondations à l'échelle de bassins. En 2025 il sera nécessaire de préparer le dossier pour un lancement effectif de la démarche en 2026.

Les premiers travaux de lutte contre l'érosion des sols par ruissellement seront lancés suite à l'obtention de la DIG en octobre 2024.

La première phase de l'étude de préfiguration du SAGE devra être achevée. L'étude dite volume prélevable devra être achevée mi 2025.

3 BUDGET / FONCTIONNEMENT GEMAPI

3.1. Evolution des recettes de fonctionnement :

3.1.1. Projection financière :

Le concours des partenaires financiers (l'Agence de l'Eau Seine Normandie, le Conseil Départemental de l'Oise et de la région au titre des fonds FEDER) permet au SIVT d'entreprendre chaque année de nombreux travaux.

Les actions qui seront entreprises sur l'ensemble des cours d'eau et le bassin versant seront les suivants :

- Travaux de restauration de cours d'eau
- Travaux de restauration de la continuité écologique
- Travaux d'entretien de la végétation des berges des cours d'eau
- Travaux de restauration des zones humides

Actions découlant des compétences à la carte (en 2024 pour la CCPB, CCPV, CC4R et CCS) :

- La maîtrise des eaux pluviales et de ruissellement ou la lutte contre l'érosion des sols,
- L'animation et la concertation dans le domaine de l'eau
- La mise en place de réseau de surveillance des milieux aquatiques

3.1.2. Recettes de Fonctionnement :

Etat récapitulatif des recettes de fonctionnement par grandes masses

Chapitre	Description	Réalisé 2023	CA 2024 (nov 24)	DOB 2025
013	Atténuations de charges	0 €	326,12€	0€
74	Dotation, Subvention, Participation	1 703 873.05 €	1 945 971.60 €	1 780 006€
75	Autres produits gestion courante	1681.61	1.58€	0
77	Produits exceptionnels	0	/	0
Total		1 705 554.66 €	1 946 299.30€	1 860 006€

3.1.2.1 Participation des EPCI (Etablissements Publics de Coopération Intercommunale) :

Depuis le 1^{er} janvier 2022, les 9 EPCI présents dans le bassin du Thérain ont transféré les compétences GEMAPI et des compétences supplémentaires pour la CCPB, la CCPV, la CCS et la CC4R au SIVT.

Pour mémoire, la participation sur les deux dernières années est de :

	2023	2024	2025
Participation des EPCI GEMAPI	303 230	303 230	360 006

Pour rappel, la contribution financière annuelle des collectivités adhérentes est déterminée selon la règle suivante pour la compétence GEMAPI (dispositions 1°, 2°, 5° et 8°) de l'article L. 211-7 du CE) :

$$\text{Quote-part de la Collectivité N} = \% \text{linéaire} * 0,15 + \% \text{surface} * 0,20 + \% \text{population} * 0,65$$

Reprenant les données suivantes :

A hauteur de 15% du linéaire de cours d'eau selon la base de données IGN.

A hauteur de 20% de la surface de chaque EPCI située sur le bassin du Thérain.

A hauteur de 65% de la population de chaque EPCI, correspondant au bassin du Thérain, calculée en additionnant la population de chaque commune de l'EPCI multipliée par le pourcentage de la surface de la commune située sur le bassin du Thérain.

3.1.2.2 Les subventions :

Le SIVT perçoit des subventions de l'Agence de l'Eau Seine Normandie, du Conseil Départemental de l'Oise et de la région au titre des fonds FEDER, pour les travaux d'entretien et de restauration des cours d'eau et des zones humides.

Dans le cadre du CTEC Thérain signé le 1^{er} juillet 2022, l'agence de l'Eau participe à hauteur de 50 à 80% aux rémunérations du personnel et aux frais de fonctionnement.

Ce CTEC 2022/2025 est un outil de programmation pluriannuel qui engage les parties sur les enjeux eau de leur territoire.

Le maître d'ouvrage s'engage à mettre en œuvre des actions particulièrement pertinentes pour l'adaptation au changement climatique, au regard de ces enjeux et au moins une action de sensibilisation sur les thématiques eau/biodiversité/climat.

De son côté, l'Agence de l'Eau s'engage à financer prioritairement les actions inscrites au contrat, dans la limite de ses contraintes budgétaires.

Le montant du CTEC Thérain est de 5 380 000€, en 2025, le SIVT et ses cosignataires devront terminer les actions programmées afin de se rapprocher des engagements arrêtés.

Au 1^{er} novembre 2024, la dépense engagée sur l'intégralité du CTEC est de 4 470 725€ (animation comprise).

3.2. Evolution des dépenses de fonctionnement :

Etat récapitulatif des dépenses de fonctionnement par grandes masses

Chap	Description	Réalisé 2023	CA 2024 (nov 24)	DOB 2025
011	Charges à caractère général	1 582 556,81	1 630 858,74 €	1 470 000
012	Charges du personnel	331 082,64	277 683,42€	330 000
65	Autres charges gestion courante	28 419,59	24 508,31 €	35 000€
042	Opé d'ordre trans entre section	18 331€	18 339€	12 196,76€
Total			1 951 389.47€	1 847 196,76€

3.2.1. Principales dépenses de fonctionnement :

3.2.1.1. Charges du personnel :

Le syndicat emploie 5,8 ETP sur la compétence GEMAPI, dont 0,9ETP ingénieur, un technicien principal et 3 techniciens et 0.9 ETP adjointe administrative.

Chap	Description	Réalisé 2023	CA 2024 (nov 24)	DOB 2025
012	Charges du personnel	331 082,64	277 683,42€	330 000

3.2.1.2. Charges à caractère général (011) :

Les charges à caractère général regroupent les achats courants, les services extérieurs et les travaux sur la rivière et les zones humides.

Les dépenses de travaux sur la rivière ne sont pas budgétées en investissement mais en fonctionnement Depuis 2023, les actions programmées dans le Programme Pluriannuel de Restauration et d'Entretien de la vallée du Thérain 2022 /2027 sont réalisés.

En 2025, les travaux en restauration de la continuité écologique seront reprogrammés à minima sur trois ouvrages, les ouvrages de GE Plastic à Villers St Sépulcre sur le Thérain, du moulin de Blacourt et du seuil de Montguilain sur l’Avelon.

Des actions sur les zones humides et sur les cours d’eau du Thérain et ses affluents seront menées (restauration du lit mineur du bassin de l’Avelon, travaux de mise en défend des berges sur le territoire de la CCPB, reprise du Ru de Cires à Uilly St George et à St Omer en chaussé...).

<i>Chap</i>	<i>Description</i>	<i>Réalisé 2023</i>	<i>CA 2024 (nov 24)</i>	<i>DOB 2025</i>
011	Charges à caractère général	1 582 556,81€	1 630 858,74€	1 500 000

3.2.1.3. Charges financières (66) :

Le syndicat n’a plus d’emprunt.

4 BUDGET / INVESTISSEMENT GEMAPI :

4.1 Dépenses d’Investissement :

<i>Chap</i>	<i>Description</i>	<i>Réalisé 2023</i>	<i>CA 2024 (nov 24)</i>	<i>DOB 2025</i>
20	Immobilisations incorporelles : études ...	0€	0 €	0€
21	Immobil corporelles : Agencemt, Acquisit ...	39 199,77€	7 354€	0 €
16	Remboursement d’emprunt	0€	0 €	0€
Total		39 199,77	7 3540 €	€

4.2 Recettes d’Investissement :

Recettes réelles

<i>Chap</i>	<i>Description</i>	<i>Réalisé 2023</i>	<i>CA 2024 (nov 24)</i>	<i>DOB 2025</i>
13	Subvention d’investissement	0 €	0€	0 €
10	Fctva	0€	4 628€	0 €
Total		0	4 628 €	0 €

Opérations d'ordre entre sections

<i>Chap</i>	<i>Description</i>	<i>Réalisé 2023</i>	<i>CA 2024 (nov 24)</i>	<i>DOB 2025</i>
040	Amortissements	18 331 €	18 339 €	12 196,76 €

La section d’investissement est en diminution. Les travaux et les études réalisés par le syndicat sont affectés en section de fonctionnement.

4.3. Etat des restes à réaliser :

L’état des restes à réaliser correspondant aux dépenses d’investissement engagées non mandatées devrait être nul.

4.4. Estimation du résultat de clôture au - 01/11/2024 (avec reprise des excédents à n-1)

Résultat de fonctionnement reporté : 214 092€

Résultat d'investissement reporté : 109 423 €

	<i>Résultat de clôture 2024</i>
Résultat de fonctionnement	209 001,83 €
Résultat d'Investissement	125 036 €
Résultat de l'exercice	334 037,83 €

5 BUDGET RATACHE RUISSELLEMENT :

5.1. Evolution des recettes de fonctionnement :

5.1.1. Projection financière :

Le concours des partenaires financiers (l'Agence de l'Eau Seine Normandie, le Conseil Départemental de l'Oise et de la région au titre des fonds FEDER) permet au SIVT d'entreprendre chaque année de nombreux travaux.

5.1.2. Recettes de Fonctionnement :

Etat récapitulatif des recettes de fonctionnement par grandes masses :

Chap	Description	Réalisé 2023	CA 2024 (nov 24)	DOB 2025
013	Atténuations de charges	0 €	0 €	0 €
74	Dotation, Subvention, Participation	14 710 €	65 600€	0 €
75	Autres produits gestion courante	0 €	0 €	0 €
77	Produits exceptionnels	0 €	0 €	0 €
Total		14 710 €	0 €	0 €

Les recettes correspondent à la participation des EPCI et de subvention de l'Agence de l'Eau Seine Normandie dont notamment le poste du chargé d'étude ruissellement.

5.1.2.1 Participation des EPCI (Etablissements Publics de Coopération Intercommunale) :

Depuis le 1^{er} janvier 2022, les 4 EPCI (la CCPB, la CCPV, la CCS et la CC4R) ont transféré les compétences supplémentaires n°4 (ruissellement), 11 et 12 du L211-7 du CE au SIVT.

Pour mémoire, la participation sur les deux dernières années est de :

	2023	2024	2025
Participation des EPCI Compétences optionnelles	29 788	29 788	29 788

La règle de contribution financière annuelle des compétences optionnelles est la suivante :

Quote-part de la Collectivité N = %surface*0,50 + %population*0,50

Reprenant les données suivantes :

A hauteur de 50% de la surface de chaque EPCI située sur le bassin du Thérain.

A hauteur de 50% de la population de chaque EPCI, correspondant au bassin du Thérain, calculée en additionnant la population de chaque commune de l'EPCI multipliée par le pourcentage de la surface de la commune située sur le bassin du Thérain.

5.2. Evolution des dépenses de fonctionnement :

Etat récapitulatif des dépenses de fonctionnement par grandes masses

Chap	Description	Réalisé 2023	CA 2024 (nov 24)	DOB 2025
011	Charges à caractère général	14 710	19 106,40 €	90 000€
012	Charges du personnel	0	0 €	50 000
65	Autres charges gestion courante	0	0 €	/ €
Total			19 106.40 €	140 000 €

Budget rattaché créé en 2023.

5.2.1. Principales dépenses de fonctionnement :

5.2.1.1. Charges du personnel :

Le syndicat emploie 1 chargé d'étude (catégorie A), à temps complet.

Chap	Description	Réalisé 2023	CA 2024 (nov 24)	DOB 2025
012	Charges du personnel	0€	0 €	50 000

Le salaire chargé du chargé d'étude ruissellement est la principale dépense à mandater sur l'exercice 2024, un unique virement (44878.55€) sera réalisé depuis le budget principal GEMAPI (en décembre).

5.2.1.2. Charges à caractère général (011) :

Les charges à caractère général regroupent les achats courants, les services extérieurs et les travaux sur la compétence ruissellement.

Toutes les dépenses d'études et travaux sont budgétées en fonctionnement.

En 2024, les actions programmées seront réalisables dès que le Programme Pluriannuel de d'actions sera validé par arrêté préfectoral.

Chap	Description	Réalisé 2023	CA 2024 (nov 24)	DOB 2025
011	Charges à caractère général	14 710	19 106,40 €	90 000

Les premiers travaux (communes d'Escames et de Villers St Barthélémy) interviendront cet hiver (consultation entreprise en cours).

5.3. Estimation du résultat de clôture au - 01/11/2024 (avec reprise des excédents à n-1)

Résultat de fonctionnement reporté : 15 078€

Résultat d'investissement reporté : 0

	Résultat de clôture 2024
Résultat de fonctionnement	16 693,45€
Résultat d'Investissement	0 €
Résultat de l'exercice	16 693,45 €

6 BUDGET RATACHE SAGE THERAIN :

6.1. Evolution des recettes de fonctionnement :

6.1.1. Projection financière :

Le concours de l'Agence de l'Eau Seine Normandie notamment permettra au SIVT d'entreprendre les études nécessaires à l'émergence du SAGE Thérain.

6.1.2. Recettes de Fonctionnement :

Les recettes sur le SAGE proviendront uniquement de la participation des EPCI et des subventions de l'Agence de l'Eau Seine Normandie.

Etat récapitulatif des recettes de fonctionnement par grandes masses :

Chap	Description	CA 2024)	DOB 2025
013	Atténuations de charges	0 €	0€
74	Dotation, Subvention, Participation	61 093 €	98 000 €
75	Autres produits gestion courante	0 €	0 €
77	Produits exceptionnels	0 €	0€/
Total		0 €	0 €
		Total	98 000 €

Le budget rattaché a été créé pour l'exercice 2024.

6.1.2.1 Participation des EPCI (Etablissements Publics de Coopération Intercommunale) :

Depuis le 1^{er} janvier 2024, les 9 EPCI du bassin versant ont un appel à cotisation spécifique pour l'émergence du SAGE Thérain.

	2023	2024	2025
Participation des EPCI SAGE Thérain	0	50 000	50 000

La règle de contribution financière annuelle de la compétence SAGE est la suivante :

Quote-part de la Collectivité N = %surface*0,50 + %population*0,50

Reprenant les données suivantes :

A hauteur de 50% de la surface de chaque EPCI située sur le bassin du Thérain.

A hauteur de 50% de la population de chaque EPCI, correspondant au bassin du Thérain, calculée en additionnant la population de chaque commune de l'EPCI multipliée par le pourcentage de la surface de la commune située sur le bassin du Thérain.

6.2. Evolution des dépenses de fonctionnement :

Etat récapitulatif des dépenses de fonctionnement par grandes masses

Chap	Description	CA 2024 (nov 24)	DOB 2025
011	Charges à caractère général	20 724€	70 000 €
012	Charges du personnel	0 €	20 000 €
65	Autres charges gestion courante	0 €	0 €
Total		20 724 €	90 000 €

6.2.1. Principales dépenses de fonctionnement :

6.2.1.1. Charges du personnel :

Le portage du SAGE étant assuré par le SIVT, son animation sera réalisée pour 0,1 ETP par le Directeur du SIVT et pour le secrétariat par la secrétaire du SIVT pour 0,1 ETP.

Chap	Description	CA 2023 (nov 24)	DOB 2024
012	Charges du personnel	0€	20 000

Les salaires chargés + cotisations patronales du directeur et de la secrétaire seront les seules dépenses à mandater sur l'exercice 2024, un unique virement (11 460,24€) sera réalisé depuis le budget principal GEMAPI (en décembre).

6.2.1.2. Charges à caractère général (011) :

Les charges à caractère général regroupent les achats courants, les services extérieurs sur la compétence SAGE. Toutes les dépenses d'études sont budgétées en fonctionnement.

En 2025, deux études sont programmées :

- Etude simplifiée des volumes prélevables dans le bassin du Thérain (étude 2024/2025)
- Etude de préfiguration du SAGE Thérain (marché 2024 – 2027)

Chap	Description	CA 2023 (nov 24)	DOB 2024
011	Charges à caractère général	20 724 €	70 000

5 TRAVAUX et ETUDES 2025 :

5.1 Dépense de Fonctionnement - Programme de travaux / année 2025

	Prix estimatif (€ TTC)	Taux subvention	Reste au SIVT
Travaux Restauration de continuité			
<i>Travaux de continuité écologique à Ge Plastic à Villers St Sépulcre</i> <i>Travaux de continuité écologique au Seuil de Montguilain à Goincourt</i> <i>Travaux de continuité écologique au moulin de Blacourt</i>	840 000€	100% (AESN et FEDER)	/
Etudes et Travaux en zones humides et en rivière :			
<i>Travaux de restauration hydromorphologique de l'Avelon et du Ru de Cires à Uilly St George</i> <i>Reprise du petit Thérain à St Omer en chaussée</i> <i>Reprise du petit Thérain à Milly sur Thérain</i> <i>Lancement de nouvelles études de restauration de continuité écologique</i> <i>Mise en œuvre d'un programme de clôture en pays de Bray</i>	450 000€	80% (AESN et CD 60)	20% (soit 90 000€)
<i>Travaux zones humides à Laversines Villers Saint Sépulcre, Saint Paul, St Léger en Bray</i> <i>Pose de piézomètre et installation en place de panneaux de communication</i> <i>Etude sur Frocourt</i>	180 000	80 à 90% (AESN et communes)	20 000
TOTAL (€ TTC)	1 470 000 €	/	110 000 €
Etudes et Travaux de lutte contre le ruissellement :			
<i>Lancement d'études par sous bassin versant de lutte contre le ruissellement sur les 4 EPCI</i>	30 000€	80% (AESN et CD60)	20% (soit 9 000€)
<i>Lancement du programme d'actions sur les 4 EPCI</i>	60 000€	80% (AESN et CD60)	20% (soit 9 000€)
TOTAL (€ TTC)	90 000 €	/	18 000 €

AESN = Agence de l'Eau Seine Normandie

CD = Conseil Départemental de l'Oise

FEDER = Fonds Européen

SAGE Thérain :			
<i>Réalisation de l'étude de préfiguration du SAGE et finalisation de l'étude dites volumes prélevables</i>	<i>60 000€</i>	<i>80% (AESN)</i>	<i>20% (soit 12 000€)</i>
TOTAL (€ TTC)	60 000 €	/	12 000 €

Pour 2025, comme lors des dernières années, les travaux et études continuité écologique seront les actions les plus coûteuses. Celle-ci permettent à la fois une meilleure gestion de la prévention des inondations et une amélioration de l'écologie des cours d'eau.

Les travaux en rivière se feront sur les bassins de l'Avelon et du Thérain amont. Cependant, des actions sur les affluents se poursuivront notamment sur le ru de Cires.

Les actions sur les zones humides communales et/ou privées seront poursuivies, dans la continuité des travaux menés depuis 2022.

L'entretien du Thérain et l'enlèvement des encombres sur l'ensemble des affluents reste en questionnement, le nouveau programme de l'Agence de l'Eau ne prévoit plus aucun subventionnement sur ce type de dépense.

Enfin, les actions de lutte contre le ruissellement vont débiter sur les territoires de la CCPB et la CCPV suite à l'obtention de la DIG en octobre 2024.

Après déduction des subventions, il restera à la charge du SIVT la somme de **110 00€ soit 7,4%** de la dépense globale à imputer sur le budget de fonctionnement en GEMAPI.

Après déduction des subventions, il restera à la charge du SIVT la somme de **18 000€ soit 20%** de la dépense globale à imputer sur le budget rattaché en fonctionnement sur le ruissellement.

Après déduction des subventions, il restera à la charge du SIVT la somme de **12 000€ soit 20%** de la dépense globale à imputer sur le budget rattaché en fonctionnement sur le SAGE.